



---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021 – COMPTE RENDU



L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures sept, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Henri IV.

**Date de convocation** : 23 mars 2021.

**Présents** : Frédéric LAUNAY, Pierre BONNET, Marc BRUNEAU, Jean-Pierre CLAIREMBAULT, Cyrille CORMIER, Delphine COUTAUD, Nicolas BEAUPÉRIN, Catherine DI DOMENICO, Julien GRONDIN, Frédéric GUÉDON, Jean-Charles LOLLIER, Marie-Claude MALIDAIN, Christelle MARIA (arrivée au point n°1), Claude PADIOLEAU, Dominique RAMBAUD, Nathalie LIVA, Ludivine PICARD, Myriam RECOQUILLÉ.

**Excusée** : Estelle HAZÉ.

**Secrétaire de séance** : Julien GRONDIN.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2021 : *approuvé à l'unanimité.*

### I° Finances:

1. Impôts locaux 2021.
2. Subventions 2021 aux associations.
3. Création d'une autorisation de programme / crédit de paiement (APCP).
  4. Budgets 2021.
  5. Forfait élève
  6. Participation aux fournitures scolaires 2021.
7. Demande de subvention au titre des amendes de police.

### II° Administration :

8. Modification du règlement intérieur des services du pôle enfance.
9. Pôle enfance : propositions d'actions suite au sondage réalisé.
10. Délégation du Maire : modification de la délibération.

11. Mobilité loi LOM.
12. Organisation des élections départementales et régionales 2021 : modalités de mise à disposition de la salle Henri IV.
13. Avis du Conseil Municipal sur le projet d'exploitation de EARL LAUNAY Quentin.
14. Convention pour la mise en place de jardins partagés.
15. Valorisation des déchets alimentaires : convention.
16. Achat de la parcelle ZK 77

## FINANCES

### 1. Impôts locaux 2021

*Rapporteur : Pierre BONNET*

Monsieur Pierre BONNET expose que la commission finances s'est réunie le 18 mars dernier ; elle propose de réaliser une augmentation d'1.75 % pour l'année 2021.

A partir de 2021, la taxe d'habitation est gelée et compensée en partie par la part départementale. Cette compensation se traduit par le transfert du taux départemental de 15% sur la taxe foncière bâtie, l'autre partie (environ 3%) devant être compensée par l'Etat.

Monsieur Pierre BONNET précise que l'Etat a retenu le taux de la taxe d'habitation 2019 comme base de compensation pour les années 2021 et 2022.

Après échange, et au regard des incertitudes financières (reversement des 3% restant de la part de l'Etat, durée de la compensation de la taxe d'habitation par le gouvernement...), **la commission propose une augmentation des taux de 1.75% représentant un produit supplémentaire de 20 448€.**

Taux proposés pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâtie : 32.36%
- Taxe foncière non bâtie : 51.54%

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des taux tels que présentés ci-dessus pour l'année 2021.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition 2021 tels que présentés ci-dessus.*

### 2. Subventions 2021 aux associations.

*Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET*

Monsieur Pierre BONNET propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer en deux temps :

- D'abord pour les 30 associations où l'ensemble du Conseil Municipal peut s'exprimer

- Ensuite pour l'office municipal où Nathalie LIVA, Cyrille CORMIER, Catherine DI DOMENICO, Frédéric GUEDON ne prendront pas part au débat ni au vote pour la subvention.

Monsieur le Maire propose de prévoir une enveloppe de **25 000€** au budget principal pour les subventions aux associations 2021.

Monsieur Cyrille CORMIER tient à saluer les associations qui ont été respectueuses dans leurs demandes, en effet plusieurs d'entre elles n'ont pas formulé de demandes compte tenu de la baisse d'activité générée par la crise sanitaire impliquant moins de besoin de financement.

Monsieur Pierre BONNET soumet les propositions de la commission finances :

- D'abord, pour les 30 associations.  
*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les subventions aux 30 associations.*
- Ensuite pour l'office municipal : Nathalie LIVA, Cyrille CORMIER, Catherine DI DOMENICO, Frédéric GUEDON ne prennent pas part au débat ni au vote pour la subvention à l'office municipal (sortie à 20h20 et rentrée à 20h22).
- *A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la subvention à l'office municipal.*

### 3. Création d'autorisations de programmes / crédits de paiement (APCP).

*Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Pierre BONNET*

Les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) sont encadrés par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être ordonnancées ou payées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation prévisionnelle des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année N.

Monsieur le Maire précise que ce procédé permet d'éviter d'intégrer un emprunt d'équilibre dans le montage budgétaire en intégrant uniquement les crédits nécessaires pour l'année N, il s'agit d'articulations budgétaires permettant un étalement des dépenses et recettes.

Dans le cadre de l'opération de « **Restauration du Château de la Touche** », Monsieur le Maire propose au conseil d'ouvrir pour l'exercice 2021, une autorisation de programme et des crédits de paiements (AP/CP) pour cette opération d'un montant estimé à 1 032 300€ TTC. Il propose également d'ouvrir une autorisation de programme et des crédits de paiements (AP/CP) pour l'opération de « **Réhabilitation de la mairie** » d'un montant estimé à 600 000€ TTC.

Les dépenses seront financées par :

- Subventions notifiées : DETR,
- Subventions sollicitées ou à solliciter : LEADER, DSIL et DETR 2021, région, département, fonds de concours communautaire.
- L'autofinancement

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de ces autorisations de programmes des opérations de la manière suivante :

Opération	Total AP	CP 2021	CP 2022
N°1 Restauration du Château de la Touche	1 032 300€	300 000€	732 300€
N°2 Réhabilitation de la mairie	600 000€	155 000€	445 000€

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer les « ACP » présentées ci-dessus, de l'autoriser à engager les crédits et liquider les dépenses dans les limites susmentionnées.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les opérations d'ACP présentées ci-dessus.*

#### 4. Budgets 2021.

*Rapporteur : Pierre BONNET*

Monsieur le Maire propose que le budget soit adopté par un vote global. A l'unanimité, les conseillers municipaux expriment leur assentiment concernant cette proposition.

Suite à l'avis de la commission des finances réunie le 18 mars 2021, Monsieur BONNET, adjoint aux finances, présente les différents budgets.

Section de fonctionnement							
Dépenses	Budgété 2020	Réalisé 2020	Prévision 2021	Recettes	Budgété 2020	Réalisé 2020	Prévision 2021
Budget principal	2 064 454,30 €	1 537 274,31 €	2 102 215,00 €	Budget principal	2 064 454,30 €	2 021 350,45 €	2 102 215,00 €
Budget lotissement	392 660,22 €	115 941,29 €	0,00 €	Budget lotissement	392 660,22 €	84 167,00 €	0,00 €
Budget locaux commerciaux	31 047,48 €	11 767,82 €	25 270,99 €	Budget locaux comm	31 047,48 €	14 064,98 €	25 270,99 €
Budget logements sociaux	17 827,99 €	2 319,83 €	18 795,00 €	Budget logements s	17 827,99 €	11 600,00 €	18 795,00 €
Section d'investissement							
Dépenses	Budgété 2020	Réalisé 2020	Prévision 2021	Recettes	Budgété 2020	Réalisé 2020	Prévision 2021
Budget principal	1 548 028,30 €	575 322,00 €	1 641 451,37 €	Budget principal	1 548 028,30 €	846 056,89 €	1 641 451,37 €
Budget lotissement	668 601,51 €	0,00 €	0,00 €	Budget lotissement	668 601,51 €	115 941,29 €	0,00 €
Budget locaux commerciaux	24 916,74 €	21 470,59 €	30 474,40 €	Budget locaux comm	24 916,74 €	7 475,92 €	30 474,40 €
Budget logements sociaux	17 080,89 €	5 725,34 €	15 905,34 €	Budget logements s	17 080,89 €	7 852,90 €	15 905,34 €

##### a) Budget principal.

Monsieur BONNET, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2021 du budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 102 215 € et en section d'investissement à 1 641 451,37 €.

<b>Section de fonctionnement</b>			
	<b>2021</b>		<b>2021</b>
	<b>Préparation</b>		<b>Préparation</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	471 315,00 €	Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté	199 885,93 €
Chapitre 012 Charges de personnel	822 000,00 €	Chapitre 013 Atténuations de charges	5 000,00 €
Chapitre 014 Atténuations de produits	1 000,00 €	Chapitre 70 Produits des services	165 400,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	100 000,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	1 198 300,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	358 200,00 €	Chapitre 74 Dotations et participations	448 000,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre	40 000,00 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion	256 100,00 €	Chapitre 76 Produits financiers	100,00 €
Chapitre 66 Charges financières	50 000,00 €	Chapitre 77 Produits exceptionnels	23 529,07 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	3 600,00 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre	50 000,00 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>2 102 215,00 €</b>	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>2 102 215,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>			
	<b>2021</b>		<b>2021</b>
	<b>Préparation</b>		<b>Préparation</b>
		Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation	358 200,00 €
Chapitre 16 Emprunts	151 000,00 €	Chapitre 024 Produits des cessions d'immo	0,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	170 000,00 €	Chapitre 10 Immobilisations corporelles	655 580,44 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	85 000,00 €	Chapitre 13 Subventions d'investissement	571 812,50 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	373 820,00 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes	0,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	759 686,66 €	Chapitre 040 Opération d'ordre	40 000,00 €
Chapitre 001 Solde d'exé section invest	36 086,28 €	Chapitre 001 Soldes d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre	50 000,00 €	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	10 000,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	10 000,00 €		
Chapitre 45 Opé pour compte de tiers	5 858,43 €	Chapitre 45 Opé pour compte de tiers	5 858,43 €
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 641 451,37 €</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>1 641 451,37 €</b>

Monsieur le Maire et Monsieur Pierre BONNET expliquent que le chapitre 022 « dépenses imprévues » est habituellement de 20 000€, cette année il est budgété à 100 000€ pour intégrer une provision pour risque de recours contre le PLU (frais de dépense, procédure PLU...).

Monsieur Julien GRONDIN demande combien coûte l'élaboration d'un PLU. Monsieur le Maire répond que, lors du dernier mandat, la procédure avait coûté environ 42 000€ (bureau d'étude, frais annexes). A cela s'ajoute le temps des agents consacré à cette procédure ainsi que l'investissement des élus.

## b) Budget logements sociaux.

Monsieur BONNET, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2021 annexe logements sociaux qui s'équilibre en section de fonctionnement à 18 795 € et en section d'investissement à 15 905.34 €.

Dépenses					
Fonctionnement			Investissement		
<b>Ch 011</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Ch 001</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>
			Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	5 725,34 €
615228 Autres bâtiments	0,00 €	4 600,00 €	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 725,34 €</b>
627 Services bancaires	0,00 €	0,00 €	<b>Ch 16</b>		
63512 Taxes foncières		1 000,00 €	1641 Emprunts	5 725,34 €	7 180,00 €
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 600,00 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>5 725,34 €</b>	<b>7 180,00 €</b>
<b>Ch 023</b>			<b>Ch 21</b>		
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 180,00 €	21318 Autres bâtiments	0,00 €	1 000,00 €
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 180,00 €</b>	2184 Mobiliers	0,00 €	1 000,00 €
<b>Ch 66</b>			2188 Autres immobilisations	0,00 €	1 000,00 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	2 319,83 €	3 015,00 €	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>Sous total</b>	<b>2 319,83 €</b>	<b>3 015,00 €</b>			
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>2 319,83 €</b>	<b>18 795,00 €</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 725,34 €</b>	<b>15 905,34 €</b>

Recettes					
Fonctionnement			Investissement		
<b>Ch 75</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Ch 021</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>
752 Revenus des immeubles	6 600,00 €	9 859,40 €	021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	10 180,00 €
<b>Sous total</b>	<b>6 600,00 €</b>	<b>9 859,40 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 180,00 €</b>
<b>Ch 77</b>			<b>Ch 10</b>		
774 Subventions exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	7 852,90 €	5 725,34 €
<b>Sous total</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>7 852,90 €</b>	<b>5 725,34 €</b>
<b>Ch 002</b>			<b>Ch 13</b>		

002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	3 935,60 €	1321 Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 935,60 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>11 600,00 €</b>	<b>18 795,00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 852,90 €</b>	<b>15 905,34 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>					

### c) Budget locaux commerciaux.

Monsieur BONNET, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2021 annexe locaux commerciaux qui s'équilibre en section de fonctionnement à 25 270.99 € et en section d'investissement à 30 474.40 €.

Dépenses					
Fonctionnement			Investissement		
<b>Ch 011</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Ch 001</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>
61521 Terrains	0,00 €	0,00 €	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		12 614,41 €
61528 Autres	1 987,58 €	5 000,00 €	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 614,41 €</b>
63512 Taxes foncières	1 305,00 €	1 500,00 €	<b>Ch 040</b>		
<b>Sous total</b>	<b>3 292,58 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	13911 Subventions d'investissement	829,34 €	900,00 €
<b>Ch 023</b>			13913 Subventions d'investissement	674,80 €	700,00 €
023 Virement à la section d'investissement		10 359,99 €	21731 Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 359,99 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>1 504,14 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
<b>Ch 042</b>			<b>Ch 16</b>		
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	7 475,92 €	7 500,00 €	1641 Emprunts	7 733,25 €	6 259,99 €
<b>Sous total</b>	<b>7 475,92 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
<b>Ch 65</b>			<b>Sous total</b>	<b>7 733,25 €</b>	<b>6 259,99 €</b>
658 Charges diverses de gestion courante		1,00 €	<b>Ch 21</b>		
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	2131 Autres bâtiments	12 233,20 €	5 000,00 €
<b>Ch 66</b>			2188 Autres immobilisations	0,00 €	5 000,00 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 013,95 €	750,00 €	<b>Sous total</b>	<b>12 233,20 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
66112 Intérêts - rattachement ICNE	14,63 €	160,00 €			
<b>Sous total</b>	<b>999,32 €</b>	<b>910,00 €</b>			
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>11 767,82 €</b>	<b>25 270,99 €</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>9 237,39 €</b>	<b>30 474,40 €</b>

### Recettes

Fonctionnement

Investissement

Ch 002	CA 2020	BP 2021	Ch 021	CA 2020	BP 2021
002 Résultat d'exploitation reporté	4 830,23 €	4 830,23 €	021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	10 359,99 €
<b>Sous total</b>	<b>4 830,23 €</b>	<b>4 830,23 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 359,99 €</b>
<b>Ch 042</b>			<b>Ch 040</b>		
777 Quote part de subventions d'investissement transférée	1 504,14 €	1 600,00 €	28131 Bâtiments	7 475,92 €	7 500,00 €
<b>Sous total</b>	<b>1 504,14 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>7 475,92 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
<b>Ch 75</b>			<b>Ch 10</b>		
752 Revenus des immeubles	12 560,00 €	14 800,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	12 614,41 €	12 614,41 €
7588 Autres produits gestion courante	0,84 €	4 040,76 €	<b>Sous total</b>	<b>12 614,41 €</b>	<b>12 614,41 €</b>
<b>Sous total</b>	<b>12 560,84 €</b>	<b>18 840,76 €</b>	<b>Ch001</b>		
<b>Ch 77</b>			001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 380,26 €	
778 Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	<b>Sous total</b>	<b>1 380,26 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>18 895,21 €</b>	<b>25 270,99 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>21 470,59 €</b>	<b>30 474,40 €</b>

Monsieur Pierre BONNET propose d'approuver les budgets primitifs 2021.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets 2021 tels que présentés ci-dessus.*

## 5. Forfait élève

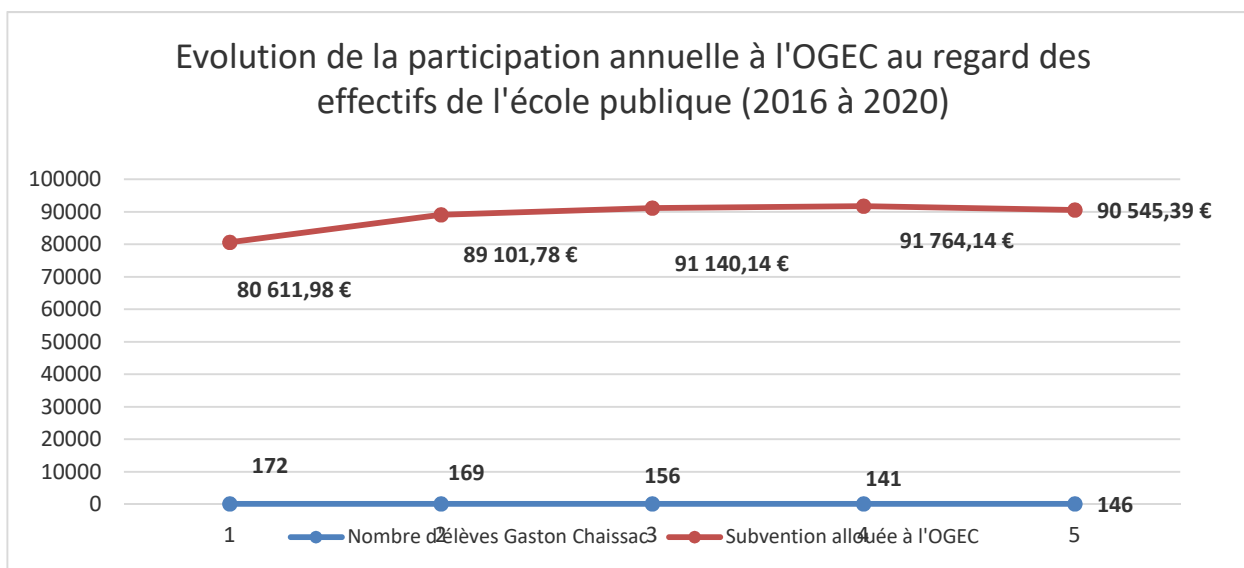
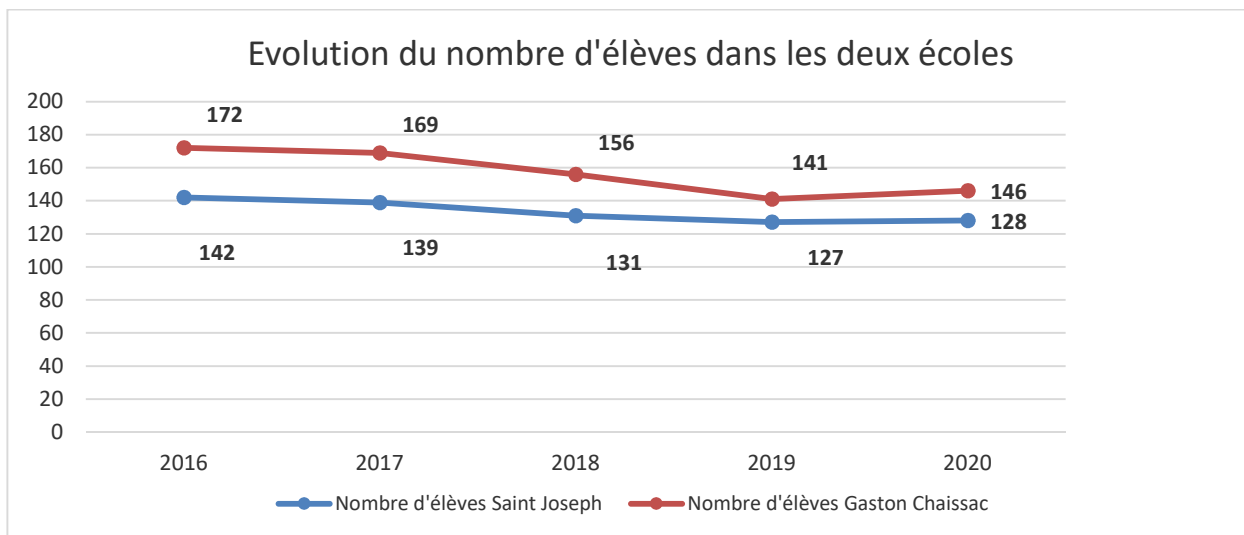
*Rapporteurs : Monsieur le Maire et Pierre BONNET*

Le « forfait élève » est une participation financière obligatoire des collectivités locales pour les écoles privées sous contrat d'association.

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a étudié le calcul du forfait élève 2021 au regard des dépenses de fonctionnement de l'école publique, du nombre d'élèves de l'école publique et du nombre d'élèves limouzins à l'école Saint Joseph. Les élèves domiciliés hors commune ne sont pas comptabilisés.

Depuis 2019, le calcul du forfait élève dissocie les élèves en élémentaire et ceux en maternelle, le montant du forfait élève « maternelle » est plus élevé compte tenu des charges de personnel des ATSEM.





Il est proposé aux membres du Conseil Municipal) d'approuver pour l'année 2021 :

- Le forfait élève maternelle à 1 538.07€,
- Le forfait élève élémentaire à 257.01€,
- La participation de 90 545.39 € à verser à l'OGEC.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les forfaits élève et la participation OGEC 2021.*

## 6. Participations aux fournitures scolaires 2021.

*Rapporteurs : Monsieur le Maire et Pierre BONNET*

Monsieur le Maire et Monsieur Bonnet propose de fixer la subvention pour les fournitures scolaires à 36,45€ par élève pour l'année 2021.

- Pour l'école publique qui compte 146 élèves, la subvention proposée est de 5 321.70 €.
- Pour l'école Saint Joseph qui compte 128 élèves, la subvention proposée est de 4 665,60€.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la fixation de la subvention pour les fournitures scolaires à 36,45€ par élève pour l'année 2021.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la subvention pour les fournitures scolaires 2021.*

## 7. Demande de subvention au titre des amendes de police.

*Rapporteur : Monsieur Marc BRUNEAU*

Chaque année, il est possible de solliciter une subvention au titre des amendes de Police, le taux de subvention pour les amendes de police varie entre 33 et 35%.

Il est proposé de présenter un dossier pour les travaux de voirie à la Crétinière et à la Girardière dont le montant des travaux s'élève à 82 005.60€ TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 28 701€ au titre des amendes de police de l'année 2020.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au titre des amendes de police.*

## ADMINISTRATION

## 8. Modification du règlement intérieur des services du pôle enfance.

*Rapporteur : Madame Delphine COUTAUD*

Madame Delphine COUTAUD présente la proposition de la commission enfance consistant à modifier le règlement intérieur du pôle enfance.

Les responsables du pôle enfance ont constaté que les délais d'inscriptions et d'annulation ne correspondent pas aux besoins des familles. Afin d'accorder plus de souplesse aux familles il est proposé de raccourcir les délais d'inscriptions et d'annulations à 2 jours pour l'APS et le restaurant scolaire.

	Horaires actuels	Proposition
Périscolaire matin et soir	4 jours	2 jours avant 23h
Restaurant scolaire	4 jours	2 jours avant 23h

Par ailleurs, Madame Delphine COUTAUD propose deux modifications complémentaires liées à la gestion des absences :

#### **Annulations au pôle enfance liées au COVID**

Annulation non facturée : **Justificatif** (attestation du médecin, ordonnance test PCR ou résultat du test) du parent ou de l'enfant (cas contact à risque).

Les enfants dont les parents sont cas contact peuvent mettre leurs enfants aux services inscrits.

#### **Annulations en cas d'absence d'un enseignant**

Le 1er jour de l'absence de l'enseignant, les enfants seront accueillis par l'établissement scolaire jusqu'à confirmation de son remplacement ou non.

Un mail est envoyé par la directrice de l'école dans la journée informant de la durée de l'absence.

Au 2ème jour d'absence, l'annulation pour le restaurant scolaire doit être faite avant 9h30 pour les jours concernés. Un repas non annulé et en cas d'absence de l'enfant sur le service, les repas seront facturés.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur du pôle enfance, afin d'intégrer les nouvelles modalités d'inscriptions/annulations à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 août 2021.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification du règlement intérieur du pôle enfance.**

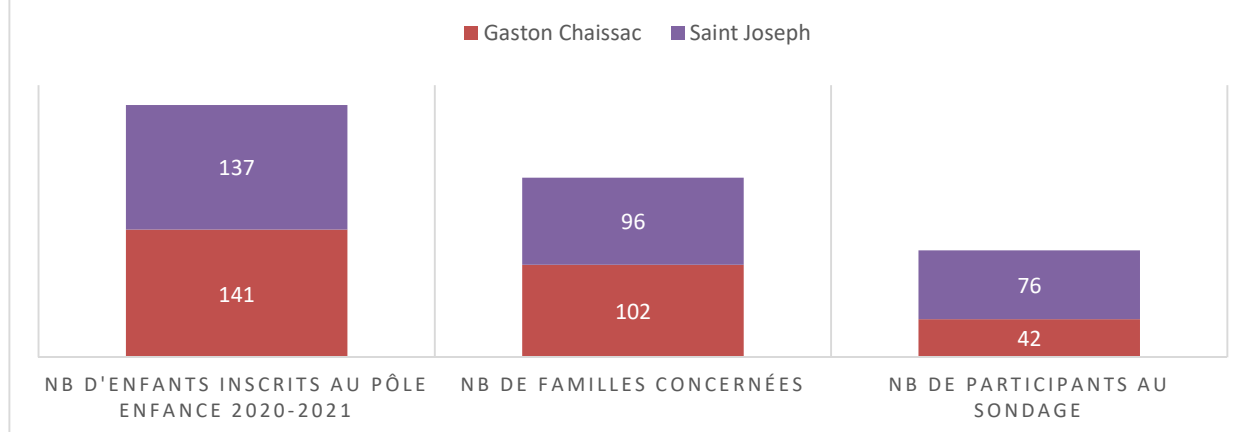
*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur du pôle enfance.*

## **9. Pôle enfance : propositions d'actions suite au sondage réalisé.**

*Rapporteur : Madame Delphine COUTAUD*

Madame Delphine COUTAUD expose qu'un sondage relatif à l'appréciation des services municipaux du pôle enfance s'est déroulé du 16 octobre au 20 novembre 2020. Ce sondage a été élaboré en collaboration avec les associations de parents d'élèves des deux écoles.

## COMPARATIF ENTRE LE NB D'USAGERS DU PÔLE ENFANCE ET LE NB DE RÉPONSES AU SONDAGE



### A l'issue de ce sondage, la municipalité a :

1. Réalisé une première lecture des réponses du sondage avec les associations de parents d'élèves des deux écoles.
2. Accusé réception du sondage aux familles en s'engageant à répondre à leurs préoccupations et attentes.
3. Analysé les résultats et les réponses des familles via le comité consultatif enfance.
4. Travaillé à des propositions d'action (comité consultatif enfance et services du pôle enfance).
5. Pris note des actions fléchées prioritaires par les associations de parents d'élèves des deux écoles.

Madame Delphine COUTAUD précise que l'analyse a été réalisée sur la base des réponses exprimées par question comme la municipalité le fait habituellement (élections...).

Elle expose que ce sondage a permis de réinterroger les pratiques et d'identifier des actions réalisables par la collectivité. Néanmoins, elle ajoute que certains commentaires issus du sondage remettaient en cause le niveau de compétences des agents municipaux, ces commentaires ont été difficilement vécus par l'équipe. Madame Delphine COUTAUD et Monsieur le Maire apportent tout leur soutien à l'équipe composée d'agents volontaires, et investis, ils précisent que les agents sont régulièrement formés. Elle souligne également la difficulté de recruter des agents pour des contrats à volume horaire peu élevé (7h/semaine) malgré les efforts de la collectivité pour optimiser ces derniers.

Madame Delphine COUTAUD et Madame Dominique RAMBAUD exposent que certaines attentes des familles comme par exemple un nouveau restaurant scolaire, une baisse des tarifs, un allongement de la pause méridienne... ne seront pas suivies d'actions car certaines ne sont pas réalisables, ou justifiées au regard du nombre très faible de commentaires, ou non prévues dans le programme du mandat des élus.

## Propositions du comité consultatif :

### Temps du midi

- Assouplissement des délais d'annulation/inscription (2 jours au lieu de 4 jours)
- « *Un midi presque parfait* » : impliquer les enfants dans l'évaluation de ce service
- Poursuivre les actions pédagogiques autour du tri sélectif
- Récré jeux t'aime : animation via l'utilisation d'objets du quotidien

### Périscolaire

- Aménagement d'un temps d'étude à partir de 17h30
- Augmentation « test » de l'amplitude horaire jusqu'à 19h00 au lieu de 18h30
- Diversification des goûters en s'approvisionnant en partie chez des producteurs locaux
- Assouplissement des délais d'annulation/inscription (2 jours au lieu de 4 jours)

### Accueil de loisirs

- Projet d'acquisition d'un minibus mutualisé pour le pôle enfance-jeunesse pour développer de petites sorties
- Réunion de présentation de l'équipe, des locaux et du projet pédagogique avec les agents et le prestataire de restauration le premier samedi de septembre
- Identification des animateurs via un vêtement de travail
- Assouplissement des délais d'annulation/inscription (2 jours au lieu de 4 jours)
- Augmentation « test » de l'amplitude horaire jusqu'à 19h00 au lieu de 18h30, et ouverture du centre en août et à Noël possible si le nombre d'inscrits est suffisant

### Passerelle

- Communication renforcée (courrier aux parents et présentation des animateurs auprès des CE2-CM1-CM2 des deux écoles)
- Développement des animations

**Madame Delphine COUTAUD sollicite l'avis du Conseil Municipal et propose d'approuver les propositions d'actions travaillées par le comité consultatif enfance.**

***A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions d'actions à destination du pôle enfance suite au sondage réalisé.***

## 10. Délégation du Maire : modification de la délibération.

### *Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire rappelle que, par une délibération adoptée le 26 mai 2020, et afin d'accélérer le règlement de certaines affaires, le Conseil Municipal lui a délégué une partie de ses compétences. Dans ce cadre, le Conseil a accordé au Maire une délégation en matière de commande publique pour la passation des marchés publics « *dont les montants sont inférieurs aux seuils en vigueur des marchés publics* ».

Il apparait que cette formulation est insuffisamment précise dans la mesure où il existe plusieurs types et montants de seuils en matière de commande publique.

Il est proposé au Conseil de modifier la rédaction de cette délégation en choisissant comme seuils ceux impliquant la passation des marchés avec une procédure formalisée et de la reformuler comme suit :

*« - 4°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, lorsque les montants sont :*

- Inférieurs à 214 000 euros H.T. concernant les marchés et accords-cadres de services et fournitures*
- Inférieurs à 5 350 000 euros H.T. concernant les marchés et accords-cadres de travaux. »*

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification de la délibération relative à la délégation accordée à Monsieur le Maire pour la passation des marchés publics.**

***A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de la délibération relative aux délégations du Maire.***

## 11. Mobilité loi LOM.

### *Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire explique que la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Elle modifie l'organisation de l'exercice de la compétence mobilité en identifiant la Région comme chef de file des mobilités au niveau régional et les intercommunalités pour l'exercice de la

compétence au niveau local. Si les EPCI ne prennent pas la compétence, la Région interviendra alors sur l'ensemble des mobilités, au niveau régional et au niveau local.

Par une délibération du 16 février 2021, la Communauté de Communes de Grand Lieu a pris la compétence mobilité. Ce transfert de compétence doit être soumis à la validation des conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois. A défaut d'opposition expresse, Grand Lieu Communauté deviendra Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer favorablement au transfert de la compétence Mobilité des communes vers Grand Lieu Communauté.**

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence mobilité à Grand Lieu Communauté.*

## 12. Organisation des élections départementales et régionales 2021 : modalités de mise à disposition de la salle Henri IV.

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections départementales et régionales se dérouleront le 13 et le 20 juin 2021 (*sous réserve de modifications liées à la situation sanitaire*). Il explique que durant la campagne qui les précèdera, les différents candidats, issus ou non de partis politiques, d'associations ou de syndicats, peuvent demander à bénéficier de la mise à disposition de locaux municipaux afin d'y tenir des réunions publiques ou privées.

Les modalités de prêt de salles sont codifiées par le Code Général des Collectivités Territoriales dont l'article L. 2144-3 dispose que « *des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, d'un fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.* »

En application du texte précité, il est proposé de déterminer les conditions générales de telles mises à disposition dans le cadre de la campagne électorale en vue des élections départementales et régionales de 2021.

Ces règles d'utilisation présentent par ailleurs l'avantage de garantir le respect du principe d'égalité dans le traitement des demandes. C'est dans ces conditions qu'il est proposé de fixer les règles :

- Sur le principe et dans les limites fixées à l'article L. 2144-3 précité, la commune de La Limouzinière accorde à tout candidat le droit d'utiliser **2 fois** la grande salle et **5 fois** la petite salle Henri IV, prioritairement sur les associations, afin d'y tenir des réunions publiques en vue des prochaines élections.
- la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gratuit

- la mise à disposition de matériels nécessaires (rétroprojecteur, sono) est effectuée à titre gratuit sur demande préalable à l'accueil de la mairie.

***A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités de mise à disposition de la salle polyvalente dans le cadre des élections régionales et départementales.***

### **13. Avis du Conseil Municipal sur le projet d'exploitation de EARL LAUNAY Quentin.**

*Rapporteur : Monsieur Marc BRUNEAU*

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat ni au vote, il quitte la salle à 21h27 laissant la présidence à Monsieur Pierre BONNET.

Monsieur BRUNEAU, en charge de l'agriculture, explique qu'une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été présentée par Monsieur Quentin Launay en E.A.R.L à la Préfecture de la Loire-Atlantique le 4 septembre 2020.

Cette demande concerne un projet d'élevage de poulettes en agriculture biologique, sur le site d'élevage localisé au lieu-dit «LA TREMBLAIS » sur la Commune, où seront élevées 36 000 poulettes en agriculture biologique.

Le poulailler de 1 382 m<sup>2</sup> (surface plancher) sera conduit en volières sur un sol en béton sans litière apportée. Une fumièrre de 280 m<sup>2</sup> sera attenante au poulailler, elle permettra le stockage des fientes préséchées. Un parcours plein air enherbé et arboré de 3.6 ha sera mis en place autour du bâtiment, pour la sortie des poulettes à partir de l'âge de 10 semaines.

Les accès sur le site sont en partie existants. Les réseaux d'eau et seront mis en place. Une réserve incendie de plus de 200 m<sup>3</sup> et une borne incendie sont existantes à proximité du poulailler, elles seront utilisées en cas de sinistre.

Les poussins arriveront sur le site à l'âge de 1 jour et seront élevés jusqu'à 17/18 semaines. Les poulettes seront ensuite transférées sur des sites spécialisés dans la production d'œufs de poules pondeuses destinés à la consommation humaine.

Les fientes seront épandues en partie sur les terres mises à disposition par un repreneur et seront en partie exportées vers une station de méthanisation. Des contrats de reprise de fientes ont été établis avec ces 2 structures.

La demande d'enregistrement de cette exploitation à la Préfecture de la Loire-Atlantique a fait l'objet d'une consultation du public entre le 15 février et le 19 mars 2021 inclus.

Monsieur l'adjoint en charge de l'agriculture indique que l'article 5 de l'arrêté portant ouverture de cette consultation prévoit que les conseils municipaux impactés par le projet sont appelés à formuler un avis sur la requête au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.



Monsieur Marc BRUNEAU précise que le nombre de volailles peut paraître important mais qu'il faut bien se rendre compte qu'il s'agit de petits animaux, de poussins ou de très jeunes poulettes. Ce nombre est également justifié par la demande de plus en plus importante d'œufs biologiques, comme dans les collectivités par exemple.

Ce dernier indique également que les animaux seront libres d'entrer ou de sortir du poulailler pour aller vers le parcours.

**Il est proposé au Conseil Municipal de formuler un avis favorable à ce projet.**

***A l'unanimité, le Conseil Municipal formule un avis favorable au projet d'exploitation de EARL LAUNAY Quentin.***

Monsieur le Maire revient dans la salle à 21h34.

#### **14. Jardins partagés : convention.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le bureau municipal a porté une réflexion sur la mise en place de « jardins partagés ». L'objectif étant de donner la possibilité aux habitants n'ayant pas de jardins ou peu de jardins, de pouvoir exploiter une parcelle communale non utilisée.

Le bureau municipal a identifié trois terrains situés :

- à l'arrière du 9 rue Charles de Gaulle
- dans le parc du Château
- près de l'école Gaston Chaissac (parcelle provisoire compte tenu de son statut de réserve foncière)

Ces parcelles collectives seront ouvertes à tous les limouzins sous réserve d'une inscription préalable auprès de la Mairie.

Afin d'acter cette démarche, il sera nécessaire qu'une convention soit signée entre la commune et les habitants qui seront volontaires. Ces conventions seront conclues à titre précaire et révocable et à titre gracieux pour les parcelles collectives et pédagogiques. Leur durée sera d'un an à compter de la date de signature, puis renouvelable d'année en année par tacite reconduction pour une durée globale de 5 ans.

**Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention.**

***A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention pour le projet de jardins partagés.***

## 15. Valorisation des déchets alimentaires : convention.

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur Claude PADIOLEAU ne prend pas part au débat ni au vote, il sort de la salle à 21h38.

Dans une perspective de valorisation des déchets alimentaires issus du restaurant scolaire de La Limouzinière, il est proposé de procéder à la transformation de ces biodéchets par méthanisation. Ce procédé de dégradation de matière organique permet de produire du biogaz, ainsi que du « digestat ». Le biogaz peut être valorisé énergétiquement et le digestat peut être épandu directement sur les parcelles agricoles pour fertiliser le sol.

Dans ce cadre, il a été recensé la présence d'un méthaniseur appartenant à la SAS Nouvel R situé à proximité de la commune, à Saint-Philbert-de-Bouaine. Il est proposé de conclure une convention avec cette dernière d'une durée de 3 ans dont l'objet sera la collecte des déchets issus du restaurant scolaire en vue de leur méthanisation.

Le service de traitement de ces déchets et leur fourniture sont considérés comme des services / prestations de même valeur. La convention ne prévoit donc de participation financière à ajouter de la part de l'une ou l'autre des parties.

Monsieur le Maire précise que les services techniques municipaux sont sollicités pour acheminer les déchets alimentaires vers le méthaniseur.

Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBAULT souhaite connaître le volume de déchets que cela représente par semaine.

**Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

***A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention pour la valorisation des déchets alimentaires du restaurant scolaire par méthanisation.***

Monsieur Claude PADIOLEAU revient dans la salle à 21H43.

## 16. Achat de la parcelle ZK 77

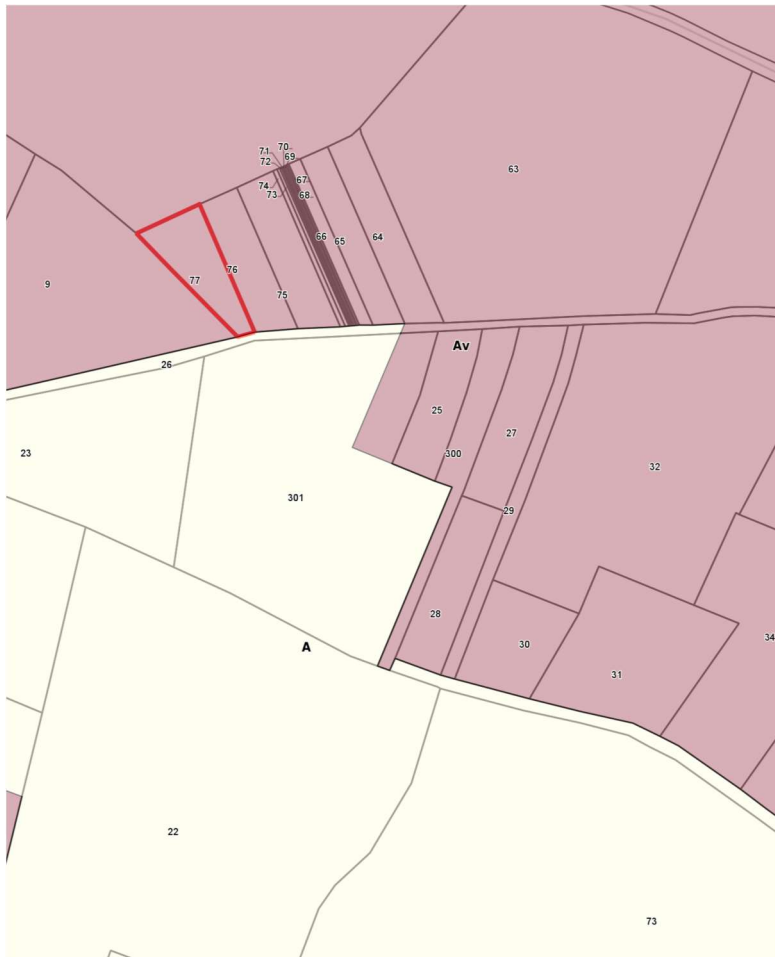
*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire informe le conseil de sa volonté de procéder à l'achat d'une maisonnette située sur la parcelle KZ 77 appartenant à Madame Denise PICHAUD. Cette acquisition participera à la préservation de l'héritage culturel de la commune car ladite parcelle contient une maisonnette viticole. Il est ainsi proposé au Conseil de protéger ce petit patrimoine architectural et paysager qui enrichit le patrimoine viticole de notre commune.

La division cadastrale doit prévoir une bande de terrain qui permettra aux véhicules communaux l'accès à ladite maisonnette.

La cabane est située sur la parcelle ZK 77 située sur Le Grand Champs ; après bornage la parcelle qui sera acquise fera environ 500m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire présente le plan ci-dessous et propose d'acheter cette parcelle au prix de 4 800€ dans lequel sont inclus les frais de bornage et de géomètre. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.



Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle ZK77 d'une superficie d'environ 500m<sup>2</sup> au prix total de 4 800€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle ZK77 au prix de 4 800€.*

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h49.

Informations diverses :

**Elections départementales et régionales** : scrutins prévus le 13 et le 20 juin 2021 (*sous réserve de modifications liées à la situation sanitaire*), l'ensemble du Conseil Municipal est sollicité pour la tenue des bureaux de vote : **dates à bloquer dans les agendas**.

**Restauration du château : point d'avancement.** Le permis de construire va être déposé dans les prochains jours. Il concernera les 2 tranches de travaux.

Le COPIL va se réunir à nouveau pour travailler sur les aménagements des abords.

Par ailleurs, la DRAC s'engage sur un taux de subvention de 25% pour la première tranche des travaux. Ce même taux devrait être le même pour la seconde tranche. Un dossier de subvention a été adressé au LEADER pour une subvention de 40 000€, il a obtenu une pré validation du comité d'engagement.

En parallèle, sur le volet historique, des contacts et échanges sont en cours avec les historiens locaux et ceux du Pays de Retz.

**Aménagements de voirie rue Gazet de la Noë :** aménagement de voirie en cours.

**Logements séniors à Richebourg :** le compromis de vente a été signé. Le 08 avril, le bornage définitif sera réalisé, à suivre les travaux de terrassement. La convention avec Atlantique Habitation est en cours de finalisation.

**Réparation de l'éolienne :** travaux prévus mi-avril, le chemin sera fermé provisoirement par mesure de sécurité.

**Départ en retraite de Roseline MOREAU :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Roseline MOREAU, collaboratrice municipale au sein du service administratif, prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> mai prochain après 38 ans de services, son dernier jour travaillé sera le vendredi 16 avril. Compte tenu du contexte sanitaire, Monsieur le Maire regrette de ne pouvoir faire de pot de départ mais il informe l'assemblée que cela sera reporté dès que le contexte sera plus favorable.

**Calendrier prévisionnel des Conseils Municipaux (sous réserve de l'évolution des mesures relatives à la crise du COVID-19) :**

- Lundi 17 mai 2021.
- Lundi 05 juillet 2021.
- Lundi 27 septembre 2021.
- Lundi 08 novembre 2021.
- Lundi 06 décembre 2021.